

Le p'tit Mannevillais

M A I 2 0 2 3

Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Pour faire de Manneville-sur-Risle une ville agréable et fleurie, les plantations d'été ont commencé à la mi-mai, après les Saints de Glace. C'est une volonté municipale d'offrir un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.

Depuis plusieurs années, nous menons des actions afin de limiter et de réduire les impacts sur l'environnement, mais aussi afin de préserver et de conserver nos paysages, avec :

- l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ;
- l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires ;
- le paillage systématique des massifs et des nouvelles plantations ;
- l'usage de plus en plus important de vivaces dans les massifs ;
- la gestion différenciée de la tonte permettant l'expression de la flore locale et implantation de prairies fleuries ;
- l'écopâturage.

En plus de l'intérêt écologique, ces mesures ont une vocation économique car le budget fleurissement se maintient malgré l'augmentation des coûts, sans nullement nuire à la qualité du fleurissement puisque la commune a obtenu l'année dernière une troisième fleur au concours des villes et villages fleuris.

Apprécier le fleurissement et respecter la nature se traduisent aussi par un fauchage adapté et raisonné des bas-côtés qui permettent de (re)découvrir des espèces rares et ignorées, comme les orchidées sauvages, que nous avons pu inventorier avec le Parc Naturel Régional.

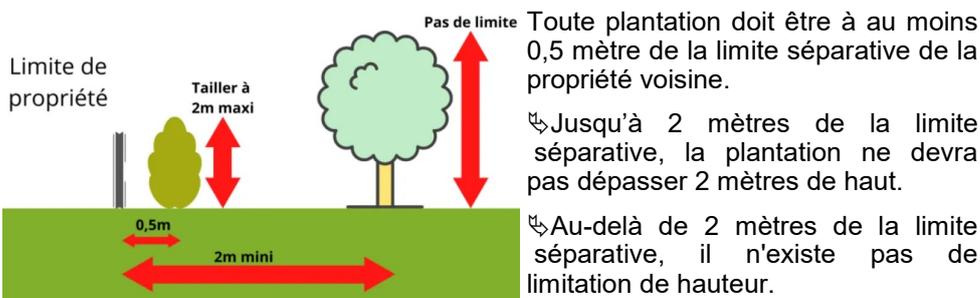
Chacun peut contribuer à l'embellissement de la commune, en entretenant et en fleurissant sa propriété, en respectant les aménagements et le mobilier, et en ne rejetant pas ses déchets dans la nature. A ce titre, je félicite Thomas, jeune Mannevillais de 9 ans, pour l'organisation d'une randonnée dans son quartier pour nettoyer la nature.

Isabelle DUONG
Le Maire



Madame le Maire, ses adjoints, les conseillers municipaux ainsi que le Conseil Municipal des jeunes lors de la commémoration du 78^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

PLANTATION DES HAIES, ARBRES OU ARBUSTES



Cependant, un arbre respectant ces règles peut occasionner un trouble anormal de voisinage en raison par exemple de l'ombre qu'il procure au terrain du voisin ou du risque de chute. Il est alors possible d'obtenir son élagage ou son abattage, à condition de prouver qu'il est la cause d'un trouble réel, excessif et anormal. Il faut faire appel au préalable à un conciliateur de justice.

La hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime et la distance depuis le milieu du tronc.

ORCHIDÉES



Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande inventorie les orchidées de notre commune pour mieux les connaître et les protéger. C'est un patrimoine rare et menacé.

Les élus et le service technique œuvrent ensemble pour valoriser et mieux gérer leur développement grâce à une fauche tardive. Les espèces observées sur la commune :

- orchidée pyramidale (photo gauche),
- orchidée pourpre,
- orchidée bouc qui peut monter jusqu'à 1 mètre de haut,
- orchidée mâle.

Les talus pentus des côtes blanches sont particulièrement propices à ces espèces.

RANDONNÉE « Zéro déchets dans notre forêt »



Le dimanche 23 avril, Thomas, 9 ans, habitant le quartier de l'Eglise a organisé dans le bois du Hudar, une randonnée « zéro déchets dans notre forêt » avec ses amis et voisins.

Au total, une remorque de déchets a été ramassée (canettes, pneu, plastique, tôle...).

Nous tenions à le féliciter pour son initiative et remercions toutes les personnes ayant participé à cette randonnée pluvieuse.

Thomas remercie tous ceux qui l'ont soutenu dans sa démarche et espère que celle-ci sera

source d'inspiration pour d'autres projets.

ERRATUM



Concert de Trompette :

Le concert prévu le dimanche 18 juin à 17h à l'Eglise Saint Denis est malheureusement annulé.



Frelons asiatiques :

Une erreur s'est glissée dans l'article du P'tit Mannevillais d'avril. Le numéro de téléphone de Monsieur LEBÉ Laurent est le 06.56.67.40.13

Agenda

Juin

Samedi 10

Soirée dansante

Danse évasion -
Inscription au 06.71.54.02.12

Dimanche 11

Foire à tout

Comité des Fêtes -
Inscription au 06.19.47.28.54

Mercredi 24

Repas des 45 ans du club

Club de l'amitié - réservé aux adhérents

Jedi 29

Conseil Municipal

18h30 - Salle du Conseil

Juillet

Mercredi 12

Après-midi jeux de société

Club de l'amitié - réservé aux adhérents

Vendredi 14

Feu d'artifice

Repas champêtre

Comité des Fêtes -
Inscription au 06.19.47.28.54

Aout

Dimanche 27

Commémoration libération Pont-Audemer

12h - Musée de la résistance et de la Déportation.

Septembre

Jedi 7

Conseil Municipal

18h30 - Salle du Conseil

Dimanche 11

Foire à tout

ASMFC FOOT -
Inscription au 06.27.59.72.98

Samedi 16 et dimanche 17

Journées du patrimoine

14h à 18h - Musée de la résistance et de la Déportation.

Dimanche 24

Concert Gospel

17h -
Eglise Saint Denis



TRIBUNE LIBRE

Monsieur Christophe MARTIN de la liste « Ensemble pour Manneville sur Risle » ne souhaite pas profiter de son droit d'expression dans ce numéro.

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents
27500 Manneville-sur-Risle
Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr
www.manneville-sur-risle.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30
Mercredi - jeudi: 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Commune